



## POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

15 août 2018

### **Action collective internationale contre WOW Air et Azores Airlines – Compensation pour les retards lors de longs vols.**

Champlain Avocats (Montréal, Québec) et Evolink Law Group (Burnaby, Colombie-Britannique) sont les procureurs dans une action collective internationale proposée contre WOW Air et Azores Airlines (aussi connue sous SATA Airlines) devant la Cour fédérale du Canada.

Cette action collective proposée est pour le compte de passagers partout dans le monde qui, le ou après le 12 août 2012, ont voyagé sur un vol en partance ou à destination du Canada opéré par WOW Air ou Azores Airlines et sont arrivés à leur destination avec plus de trois heures de retard. L'action collective recherche la condamnation à des dommages contre WOW Air et Azores Airlines pour ne pas avoir payé le dédommagement de €300 à €600 à chaque passager tel que requis par les règles de l'Union européenne sur les droits des passagers aériens et leurs contrats de transport.

Pour plus d'informations ou pour vous inscrire à la liste d'intérêt, veuillez visiter <http://evolinklaw.com/wowair-flight-delay-class-action/>

Les procureurs de l'action collective proposée sont:

- Me Jérémie John Martin de Champlain Avocats ([jmartin@champlainavocats.com](mailto:jmartin@champlainavocats.com))
- Me Sébastien A. Paquette de Champlain Avocats ([spaquette@champlainavocats.com](mailto:spaquette@champlainavocats.com))
- M. Simon Lin de Evolink Law Group ([info@evolinklaw.com](mailto:info@evolinklaw.com))